



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

S/9025  
25 février 1969

ORIGINAL ; FRANCAIS

---

LETTRE DATEE DU 25 FEVRIER 1969 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ITALIE

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous exprimer la profonde préoccupation qu'il éprouve à l'égard des attaques à main armée perpétrées contre des lignes aériennes civiles telle que celle effectuée dernièrement à Zurich le 18 février 1969.

Il s'agit là d'un genre d'actions qui doivent être sévèrement déplorées, premièrement parce qu'elles constituent une grave menace à la sécurité des transports civils aériens internationaux, deuxièmement parce qu'elles alimentent le cycle de violence et de représailles qui peut seulement accroître la tension dans une région dont l'instabilité est une source de dangers.

L'attentat de Zurich s'est déroulé en plus quand des efforts nouveaux étaient entrepris pour rechercher une solution pacifique à la crise du Moyen-Orient. Il peut donc compromettre ces efforts et accroître les préoccupations des gouvernements les plus directement intéressés à la recherche d'une solution pacifique.

Le Gouvernement italien désire finalement exprimer son inquiétude devant les conséquences dangereuses que la répétition de pareils incidents peuvent avoir sur les communications dans la Méditerranée. Il est convaincu que les agences spécialisées des Nations Unies devraient étudier, avec la plus grande urgence, des mesures efficaces pour empêcher et réprimer de telles actions.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer la présente lettre en tant que document officiel du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

(Signé) Piero VINCI